



DECISION ADMINISTRATIVE

N°176/2023/A

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions de l'article L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objet :

Contrat de cession avec JASPIR PROD

Considérant la volonté de la commune de proposer des spectacles auprès des enfants des écoles primaires dans le cadre des spectacles de Noël des écoles;

Le Maire

DÉCIDE

De conclure un contrat avec l'Association JASPIR PROD, 178 impasse du Pré de la Barre – 38440 Saint Jean de Bournay, représentée par M. Cédric Crémades, en sa qualité de Président, pour le spectacle « Le Singe d'Orchestre, la presque Histoire de la musique» pour un montant total TTC de 3112,25 € TTC (trois mille cent douze euros et vingt cinq centimes).

Les 2 représentations se dérouleront le mardi 19/12/23 à 10h et 14h30 à la salle polyvalente Louis Maisonnat, 38450 – Vif.

De signer le contrat annexé à la présente décision administrative.

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.

Fait à VIF, le 23 octobre 2023

**Par délégation du Conseil Municipal,
Le Maire**

